

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le lundi 8 février 2016, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

Était absent :

Monsieur le conseiller	Vallier Côté
------------------------	--------------

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**16.02.024  
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**16.02.025  
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2016**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ce dernier.

**16.02.026  
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de janvier 2016 s'élevant à 43 673,23 \$, et des comptes courants s'élevant à 58 890,66 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 102 563,89 \$.

**16.02.027  
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JANVIER 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois de janvier 2016.

ADM-16-01-003  
V-16-01-003  
L-16-01-003  
SI-16-01-003

**16.02.028**

**AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois de février 2016.

ADM-16-02-001

V-16-02-001

L-16-02-001

SI-16-02-001

**16.02.029**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de janvier 2016.

**ADMINISTRATION**

**16.02.030**

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Dubé à l'effet que la Municipalité adoptera, lors d'une séance ultérieure, un règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection. Ce règlement est essentiel afin de respecter l'article 936.0.1.1 du code municipal ainsi que la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité en ce qui a trait à la formation d'un comité de sélection et à la confidentialité de ses membres, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels.

**16.02.031**

**UTILISATION DU DON DE 500 \$ POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU QUE** la Fabrique n'ira pas de l'avant avec l'implantation d'un nouveau système de chauffage à l'église ;

**ATTENDU QUE** le représentant de la Fabrique, monsieur Gille Frigon, curé, a demandé à la Municipalité si elle désirait récupérer le don de 500 \$ qu'elle avait octroyé, dans le cadre d'une campagne de financement, pour la mise en place d'un nouveau système de chauffage ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers, que la Municipalité récupère le don de 500 \$ et que, par la suite, procède à une commande d'huile à chauffage pour l'église, pour un montant équivalent, net de taxes.

**16.02.032**

**FORMATION POUR LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre l'inscription du directeur des travaux publics, monsieur Éric Albert, au cours intitulé : interprétation de plans et devis municipaux et applications, dispensé par la Commission scolaire Kamouraska Rivière-du-Loup, au coût de 575 \$, plus les taxes applicables, et à lui rembourser les frais de déplacement, le cas échéant.

**16.02.033**

**DEMANDE DE DON DE LA SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER DU BAS-ST-LAURENT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de don pour la marche pour la maladie d'Alzheimer qui aura lieu le dimanche 29 mai 2016 à 13 h 30 au Parc du Campus-et-de-la-Cité de Rivière-du-Loup ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil n'accorde pas de don à la Société d'Alzheimer du Bas St-Laurent.

**16.02.034**

**FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION DES ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que madame la conseillère Nathalie Pelletier et messieurs Kevin Bernier, technicien en loisirs, Renald Côté, maire et Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, soient nommés sur le comité de sélection des animatrices du camp de jour 2016.

**16.02.035**

**PUBLICITÉ HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers, que la Municipalité achète une publicité, format carte d'affaires, dans le journal Info Dimanche, dans sa parution du 1<sup>er</sup> avril 2016, au coût de 95 \$, plus les taxes applicables, afin de rendre hommage à madame Juliette Desjardins, pour son implication bénévole dans la Municipalité de Saint-Épiphanie.

**16.02.036**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'organisation Action chômage Kamouraska Inc. ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas accorder d'aide financière à l'organisation Action chômage Kamouraska Inc.

**16.02.037**

**OCTROI DU CONTRAT D'ACHAT ET DE LIVRAISON DE CARBURANT DIESEL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de carburant diesel, pour la période du 9 février 2016 au 6 février 2017 ;

**ATTENDU QUE** c'est la marge de profit qui détermine l'entreprise qui offre le meilleur prix, toutes les autres données étant égales par ailleurs (prix à la rampe à St-Romuald et taxes,) ;

**ATTENDU** les soumissions conformes reçues :

- Énergie Sonic (La Coop fédérée) : - 0.01 \$ par litre de marge de profit ;
- 9203-7258 Québec inc. (Chauffage Rivière-du-Loup) : -0,017 \$ par litre de marge de profit.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de fourniture de carburant diesel, pour la période du 9 février 2016 au 6 février 2017, au soumissionnaire dont le prix est le plus bas, soit à l'entreprise 9203-7258 Québec inc. (Chauffage Rivière-du-Loup), avec une marge de profit négative de 0,017 \$ par litre, plus les taxes provinciales et fédérales.

#### **16.02.038**

#### **OCTROI DU CONTRAT DE L'ABAT-POUSSIÈRE**

**ATTENDU QUE** des invitations à soumissionner pour l'achat d'abat-poussière ont été faites auprès des entreprises suivantes : Sel Warwick et Somavrac ;

**ATTENDU** les soumissions conformes reçues :

- Somavrac : 654 \$ / tonne ;
- Sel Warwick : 628 \$ / tonne

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de l'abat-poussière au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Sel Warwick, au coût de 628 \$ / tonne, livraison incluse, plus les taxes applicables, et d'aviser le directeur des travaux publics d'ajuster la commande de sorte à respecter le budget prévu, sachant que ce prix correspond à une augmentation de 12,3 % par rapport au meilleur prix obtenu en 2015 (559 \$ / tonne).

#### **16.02.039**

#### **COURS DE KARATÉ À SAINT-ÉPIPHANE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité ne dispose plus de salles communautaires ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a conclu une entente avec la Commission scolaire Kamouraska Rivière-du-Loup, pour l'utilisation du gymnase de l'école pour la tenue d'activités sportives, moyennant un tarif horaire de 18 \$ ;

**ATTENDU QUE** l'enseignant de karaté, monsieur Denis Boucher, a signifié son intérêt de dispenser à nouveau des cours à Saint-Épiphanie, mais en payant le même prix que lorsqu'il utilisait le Centre des loisirs Simone-Simard, soit 22 \$, plus les taxes, par soir ;

**ATTENDU QUE** l'utilisation du gymnase de l'école coûtera donc plus cher, à la location, que le Centre des loisirs Simone-Simard ;

**ATTENDU QUE** le conseil est désireux d'offrir la possibilité aux citoyens de Saint-Épiphanie de s'inscrire à des cours d'activités physiques dans leur milieu ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de Saint-Épiphanie permette la tenue de cours de karaté, au gymnase de l'école, pour l'année 2016, et assume un maximum de 448 \$, plus les taxes applicables, à partir du compte sous-traitance loisirs, afin d'éponger le surplus de coût de location de la salle par le Club de karaté kempo 2000.

#### **16.02.040**

#### **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO. 15.07.192**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier la résolution no. 15.07.192 en précisant que les sommes seront puisées dans le surplus accumulé non affecté plutôt que dans le fonds carrières et sablières ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution no. 15.07.192 en changeant la partie de phrase : « fonds de carrières et sablières » par : « surplus accumulé non affecté ».

**16.02.041**

**PROBLÉMATIQUE DE COUVERTURE DU RÉSEAU SANS FIL DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MONTMAGNY-L'ISLET-KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP**

**ATTENDU QUE** la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de MLKRDL est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années ;

**ATTENDU QUE** la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire, et que la couverture du service d'urgence 911, défrayé par les usagers, est déficiente sur ce territoire ;

**ATTENDU QUE** les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens ;

**ATTENDU QUE** les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient ;

**ATTENDU QUE** des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant, dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet, à un coût acceptable pour nos citoyens ;

**ATTENDU QU'** une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées, soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés, pour répondre aux besoins des populations qui sont les clientes des diverses entreprises de services ;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liées par leurs économies, leurs organismes et leurs populations solidairement constituées en MRC, la problématique est d'ordre régional ;

**ATTENDU QUE** le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solutions auprès de l'industrie, représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil, et que cette même industrie se doit d'être à l'écoute de ses membres ;

**ATTENDU QUE** toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet, et que par le biais de son député fédéral, prévoit entreprendre les actions nécessaires pour mettre de l'avant cet important enjeu auprès de autorités concernées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-Épiphanie demande :

- au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique ;
- au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne tout l'Est du Québec ;
- au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie

pour trouver une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription ;

- une rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil, par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes afin de résoudre le problème de couverture ;
- qu'une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet ait lieu, lors d'un forum organisé dans la circonscription, avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme ;

Et s'assure que la présente résolution soit adoptée et envoyée au député fédéral de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-loup, M. Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, M. Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil, M. Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain.

#### **16.02.042**

#### **DEMANDE DE RETRAIT DE LA TAXE D'ORDURES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de retrait de la taxe d'ordures en raison de l'inoccupation d'une résidence ;

**ATTENDU QUE** le fait de ne pas occuper ou louer un bâtiment ou un logement n'est aucunement une raison pour en retirer une taxe de services, étant entendu que le service est disponible ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité n'accorde pas d'exemption de la taxe d'ordures au propriétaire du 218, rue Pelletier.

#### **16.02.043**

#### **TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

Budget année 2015

775 \$

Du compte no. 02-33012-525- entretien et réparation pépîne (voirie hiver) au compte no. 02-33016-525- entretien et réparation souffleur Case- (voirie-hiver)

Budget année 2016

275 \$

Du compte no. 02-41200-411- services professionnels (approvisionnement eau potable) au compte no.02-41200-650- vêtements chaussures et accessoires- (distribution eau potable)

375 \$

Du compte no.02-41200-411- services professionnels (approvisionnement eau potable) au compte no. 02-41200-522- entretien et réparation bâtiment/réservoir (approvisionnement eau potable)

105 \$

Du compte no.02-33011-525- entretien et réparation niveleuse (voirie-hiver)  
au compte no. 02-33020-454 - formation et perfectionnement (voirie-hiver)

## **INCENDIE**

### **16.02.044**

#### **RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE JANVIER 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de janvier 2016.

### **16.02.045**

#### **AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT QUI MODIFIERA LE RÈGLEMENT NO. 328-15 PORTANT SUR LA PRÉVENTION INCENDIE**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Hervé Dubé à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera adopté afin de modifier le règlement no. 328-15 portant sur la prévention incendie.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **16.02.046**

#### **DÉPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES – PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Épiphanie a fait parvenir une demande au député de Rivière-du-Loup, monsieur Jean d'Amour, dans le cadre du programme « Amélioration du réseau routier municipal », au printemps 2015 ;

**ATTENDU QUE** des travaux ont été réalisés en 2015 sur le rang A ainsi que sur les rangs 2 est et 4 est ;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des travaux réalisés se chiffrent à 101 860 \$ pour lesquels une subvention de 19 500 \$ a été accordée par le député, monsieur Jean d'Amour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, à procéder au dépôt des documents en vue d'obtenir le versement des subventions prévues à ce dossier.

### **16.02.047**

#### **LOCATION DE LA NEF DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Épiphanie a loué la nef de l'église durant toute l'année 2015, à raison de 1000 \$ par mois ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité avait adopté, par résolution, l'entente de location, avec la Fabrique ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'avait pas spécifié que les sommes seraient prélevées à même le surplus accumulé non affecté ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité précise que la somme de 12 000 \$, sera finalement prélevée à même le surplus accumulé non affecté, dans le cadre de l'année financière 2015.

### **16.02.047**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 47.

**16.02.048**

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Hervé Dubé et acceptée à l'unanimité des conseillers à 21 h 06.

---

Renald Côté, maire

---

Nicolas Dionne, directeur général et  
secrétaire-trésorier